

MÉMOIRE SUR
LE PROJET D'ARIANNE PHOSPHATE EN LIEN AVEC
L'OUVERTURE ET L'EXPLOITATION D'UNE MINE DE
PHOSPHATE AU LAC À PAUL DONT LES VÉHICULES LOURDS
EMPRUNTERONT LA ROUTE L-200 SITUÉE SUR LE
TERRITOIRE DE LA ZEC MARTIN-VALIN.

Présenté à
Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement (BAPE)

Présenté par:

M. Raynald Lapointe
Administrateur Zec Martin-Valin

Plan de la présentation

- Présentation de la Zec Martin–Valin
- Engagement et mission de la Zec Martin–Valin
- Préoccupation de la Zec Martin–Valin versus le projet.
- Impacts probables du projet pour la Zec Martin–Valin
 - ✦ Relocalisation des biens immobiliers de l'Association
 - ✦ Impacts environnementaux du projet sur les activités de la Zec
 - ✦ Perte d'utilisation de l'espace exploitable qui auront des incidences monétaires futures
 - ✦ Sécurité sur la route L-200
- Position de la Zec Martin–Valin face au projet
- Conclusion

Présentation de la Zec

▶ Superficie totale de la Zec (km ²)	1214 Km ²
▶ Nombre de lacs au total dans la Zec	650
▶ Nombre de lacs exploités pour la pêche	500
▶ Nombre de rivières dans la Zec	2
▶ Nombre de rivières exploitées	2
▶ Nombre de membres (2014)	1411
▶ Nombre de visiteurs (2014)	± 15 000
Chiffre d'affaire (2014)	env. 950 000\$ (croiss. ann. de 10%)

Présentation de la Zec

- ▶ La Zec Martin–Valin existe depuis 1978. L'Association Chasse et pêcheur Martin–Pêcheur inc. a été mandaté pour la gestion du territoire par le gouvernement du Québec. Depuis ce temps, la Zec est administrée par cette Association qui assure son développement et sa croissance.
- ▶ L'appellation Martin–Valin tire son origine des deux constituants de son toponyme. Le premier fait référence à l'organisme mandataire, l'Association Chasse et Pêche Martin Pêcheur Inc. Quant au second, il se rapporte à trois entités géographiques : la rivière qui prend sa source sur le territoire de la Zec, le massif et le mont qui se dressent à la limite ouest de son territoire.
- ▶ La Zec Martin–Valin, un territoire unique d'aventure tranquille taillé à même la forêt boréale du Québec (Canada). C'est un ensemble de lacs, de rivières et de terrains boisés aménagés pour la pêche, la chasse et particulièrement pour le canot–camping et le kayak. Elle occupe une superficie de 1 200 km² ; un décor charmant et immense, au cœur de la région du Saguenay–Lac–Saint–Jean.
- ▶ Les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) sont des territoires, de tenure publique (appartenant à l'État), dont la gestion est confiée à des organismes à but non lucratif administrés bénévolement par des usagers membres ou des intervenants du milieu. Imputable envers leurs membres ces organismes se sont vus déléguer des pouvoirs réglementaires par le gouvernement du Québec. Les activités offertes sur la Zec Martin–Valin sont principalement la pêche, la chasse et, de façon complémentaire, certaines activités récréatives extensives comme le camping aménagé et rustique, le canot–camping et le kayak.

Engagement et mission de la Zec Martin-Valin

- Notre mandat, en résumé, est de développer de façon responsable et respectueuse l'environnement et le territoire sous notre juridiction pour en faire profiter le plus de personnes possible.
- Ce que la Zec offre en fait est un accès à la nature pour y pratiquer diverses activités dans la tranquillité et dans un environnement le plus naturel possible.
- Le côté environnemental et la sécurité de nos membres sont des sujets qui nous préoccupent quotidiennement.

Préoccupations de la Zec Martin-Valin versus le projet

- ▶ Pour nous, le projet de la Mine d'Arianne Phosphate prend naissance directement à l'entrée de la Zec Martin-Valin. Une relocalisation de nos installations est devenue obligatoire.
- ▶ Les dérangements occasionnés par le transport du minerai affecteront directement notre clientèle et occasionnera une diminution de nos revenus.
- ▶ Le bruit, les l'impacts sur la faune et la flore du secteur, et la sécurité sont des préoccupations majeures considérant les nombreux véhicules lourds qui circuleront sur notre principale voie d'accès.

Les impacts probables du projet pour la Zec Martin-Valin

- #1 Relocalisation de nos installations;
- #2 Les impacts environnementaux du projet sur les activités de la Zec;
- #3 Perte d'utilisation de l'espace exploitable pour la chasse, la pêche et le canot camping nous occasionneront des incidences monétaires futures;
- #4 Sécurité sur la route L-200.

Impact # 1 du projet pour la Zec

- Relocalisation de nos installations

Le poste d'accueil de la Zec Martin-Valin et ses installations devront être relocalisées.

Des démarches seront réalisées afin d'évaluer les coûts de reconstruction et de déplacement des infrastructures de l'organisation.

Un nouvel emplacement et une nouvelle voie d'accès devront être recherchés. Des demandes d'agrandissement de la Zec et de relocalisation des biens immobiliers seront présentés aux Ministères concernés.

Impact # 2 du projet pour la Zec

- Les impacts environnementaux du projet sur les activités de la Zec.

Aucune étude sur l'effet à long terme du transport sur les lacs en périphérie de la route.

Impact visuel pour nos grands lacs populaires situés près de la route (Le Jalobert, LeBreton, et le Betsiamites entre autres).

S'assurer que les aménagements de ponts et ponceaux soient conformes à la norme gouvernementale.

Afin de s'assurer du respect des impacts, des rencontres avec la minière devront être cédulées.

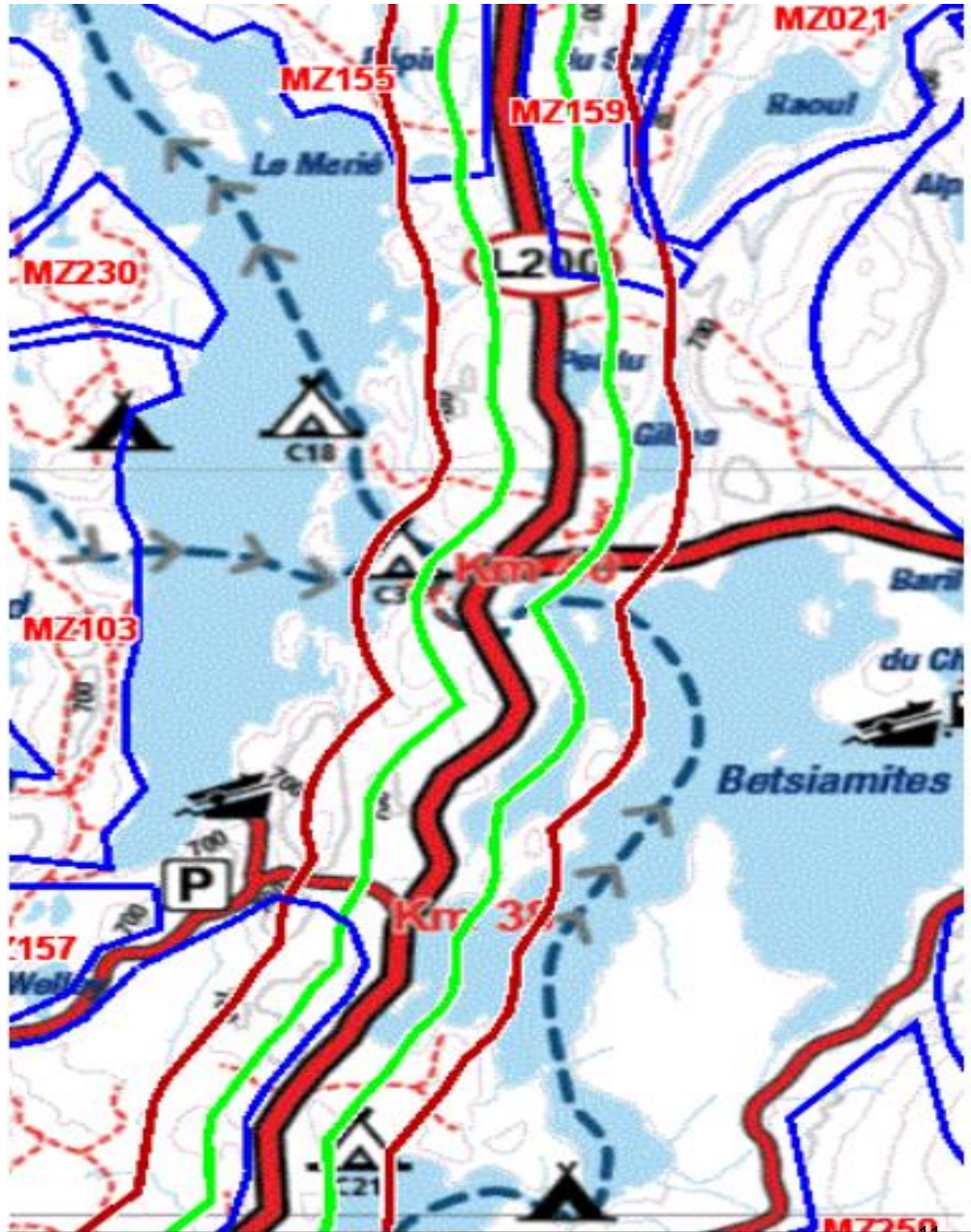
Impact # 3 du projet pour la Zec

- Perte d'utilisation préjudiciable de l'espace exploitable et incidences monétaires futures.

« La perte de territoire exploitable de la ZEC est de 48Km². »

(voir carte suivante)

Zone
délimitée
dans une
bande de
500 mètres.



Impact # 3 (suite) du projet pour la Zec

- ▶ Perte d'utilisation de l'espace exploitable et incidences monétaires futures.
 - La Chasse
 - Depuis 3 ans, nous avons développé des secteurs de chasse à l'original, l'impact du transport lourd dans les secteurs de chasse diminuera la superficie des territoires et le nombre de chasseurs présents sur notre Zec.
 - Pour un total de 24 territoires de chasse affectés perte minimum de 48 chasseurs.

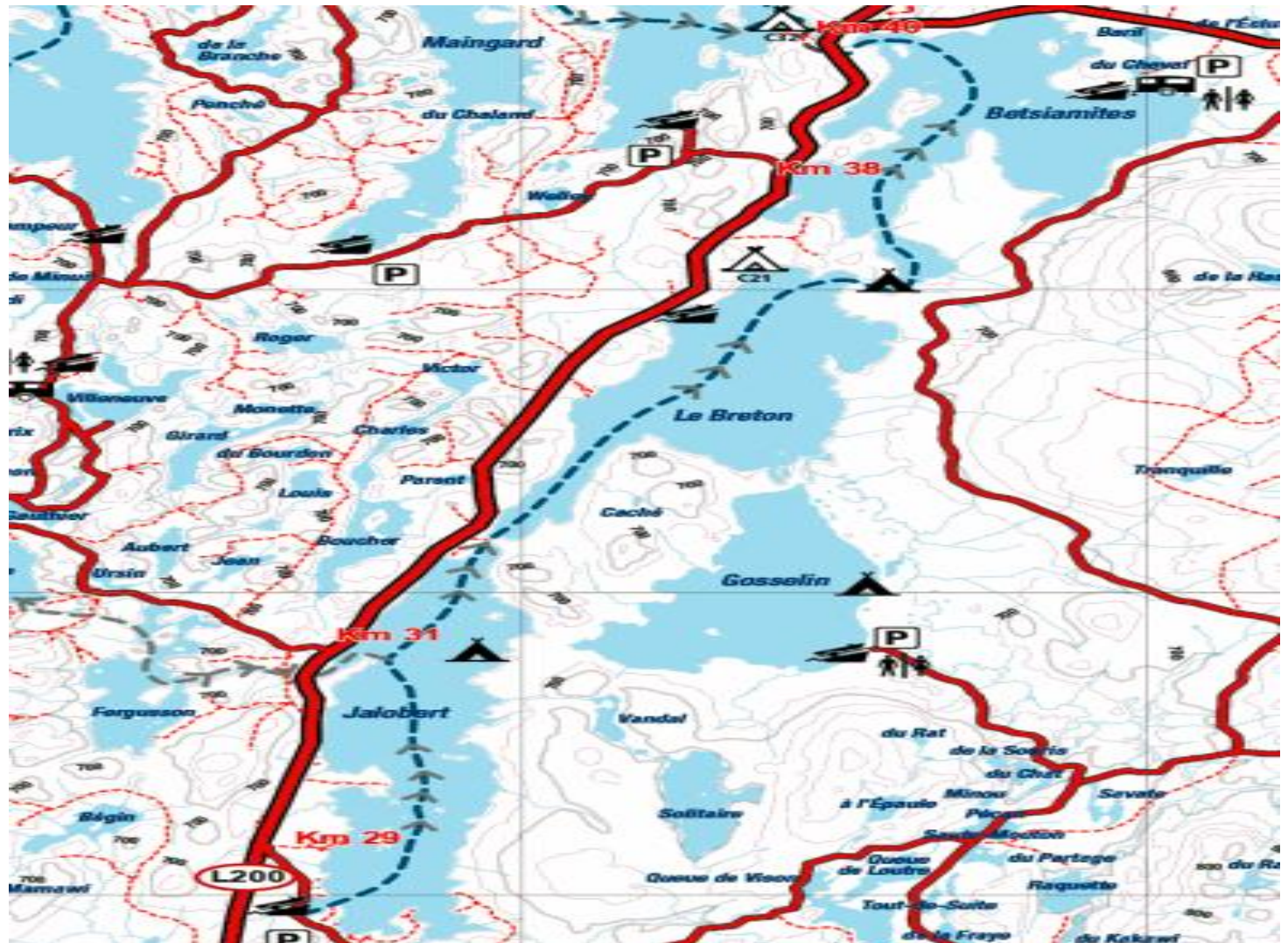
Impact # 3 (suite) du projet pour la Zec

- ▶ Perte d'utilisation de l'espace exploitable et incidences monétaires futures.
 - La Pêche
 - Les lacs avoisinants la route L-200 perdrons leur caractère naturel et leur tranquillité, occasionnant ainsi une diminution de pêcheurs qui nous fera perdre des revenus.
 - Nous estimons une perte potentielle de 1000 journées de pêche. La perte évaluée est 17% des prises sur les trois principaux lacs. (Jalobert, LeBreton et Betsiamites)

Impact # 3 (suite) du projet pour la Zec

- ▶ Perte d'utilisation de l'espace exploitable et incidences monétaires futures.
 - **Le Canot Camping**
 - L'augmentation de la fréquence du transport lourd sur la route L-200 hypothèque une partie de notre circuit canot camping le rendant beaucoup moins attrayant et populaire.
 - Nous avons déterminé que nous aurons à relocaliser 25% de notre circuit actuel.

Nos grands lacs



Impact # 4 du projet pour la Zec

- ▶ Sécurité sur la route L-200
 - Notre demande d'arrêt d'opération durant les fins de semaine a déjà été acceptée par la minière.
 - Des réfections de chemins et des aménagements sécuritaires devront être effectués. (stationnement, zone de dépassement et réaménagement de plusieurs embranchements)
 - Implanter un système de communication efficace pour le partage de la route afin que nos membres se sentent toujours en sécurité .

Impact # 4 (suite) du projet pour la Zec

- ▶ Sécurité sur la route L-200
 - Des entretiens, de la maintenance et de la surveillance routière devront être prévus.
 - Instaurer une signalisation adéquate et un contrôle de la vitesse sur la route L-200.
 - Implanter une cédule d'épandage d'anti-poussière qui ne nuise pas aux habitats fauniques et aquatiques.

Position de la Zec Martin-Valin face au projet

- ▶ Même après l'énumération des impacts probables pour la Zec Martin-Valin, son conseil d'administration voit d'un bon œil les retombées économiques potentielles pour la région.
- ▶ Cette perception économique a amené l'organisme à entamer des pourparlers avec la minière afin de minimiser l'empreinte écologique causé par la venue de cette dernière.

Position de la Zec Martin-Valin face au projet

- ▶ Une bonne communication c'est établie entre le promoteur et la Zec, les préoccupations et les impacts soumis dans ce mémoire ont été partagés avec les responsables de la minière et des ententes ont été signées afin de palier aux problématiques envisagées actuellement.
- ▶ L'aspect sécurité et l'aspect faunique ont été considérés en priorité lors des discussions avec les représentants de la minière.

Conclusion

En conclusion, suite aux ententes intervenues avec la minière, et en prenant pour acquis que cette dernière les respectera, il est possible d'avancer aujourd'hui, que la cohabitation est envisageable sur le territoire de la Zec Martin-Valin pendant la période d'exploitation de la mine d'apatites du Lac à Paul.